



ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DOSSIER N° DP0332402600005

Déposé le 09/01/2026

De Mme Josiane EVEILLE
Domicilié(e) 39 rue Eugène Marcou
33340 LESPARRÉ MEDOC
Pour Ravalement de la façade
Sur un terrain 39 rue Eugène Marcou
sis 33340 LESPARRÉ-MEDOC
Cadastré AI-0054

SURFACE DE PLANCHER

Existante : / m²

Créée : 0 m²

Démolie : 0 m²

Le Maire de LESPARRÉ-MÉDOC,

Vu la déclaration préalable de travaux présentée le 09/01/2026, par Mme Josiane EVEILLE demeurant 39 rue Eugène Marcou 33340 LESPARRÉ MEDOC et enregistrée par la mairie de LESPARRÉ-MEDOC sous le numéro DP0332402600005,

Vu l'objet de la demande :

- Pour le ravalement de façade,
- Sur un immeuble situé 39 rue Eugène Marcou 33340 LESPARRÉ-MEDOC, parcelle cadastrée AI-0054,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé en conseil municipal le 10 juillet 2017, notamment le règlement de la zone Ua,

Vu la consultation de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 09/01/2026,

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.



Fait à Lesparre Médoc, le 16 février 2026

Le Maire

Bernard GUIRAUD

Pour Le Maire, 
L'Adjoint délégué à l'urbanisme
Joël CAZAUBON

NOTA :

1. La réalisation des travaux pourra donner lieu au versement de contributions au titre de la taxe d'aménagement. L'avis d'imposition sera transmis ultérieurement au pétitionnaire, par les services du TRESOR.
2. La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales